

Journées de formation des présidents et responsables

Bernard SCHITTLY



Pourquoi ?

- Engagement électoral
- Projet de développement associatif
- Prévention des problèmes internes aux clubs
- Mission de l'IREst

Objectifs de la journée

- Connaître, adapter, moderniser les statuts
- Connaître, adapter, moderniser le RI
- Créer ou adapter le règlement disciplinaire
- Prévention des conflits pour ménager la commission disciplinaire de l'IREst
- Informer sur les subventions

Glossaire

Ou l'explication des mots et
abréviations

Rappels sur la FFESSM

- Plongée "sportive"
- Fédération sportive
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Obligations réglementaires et statutaires

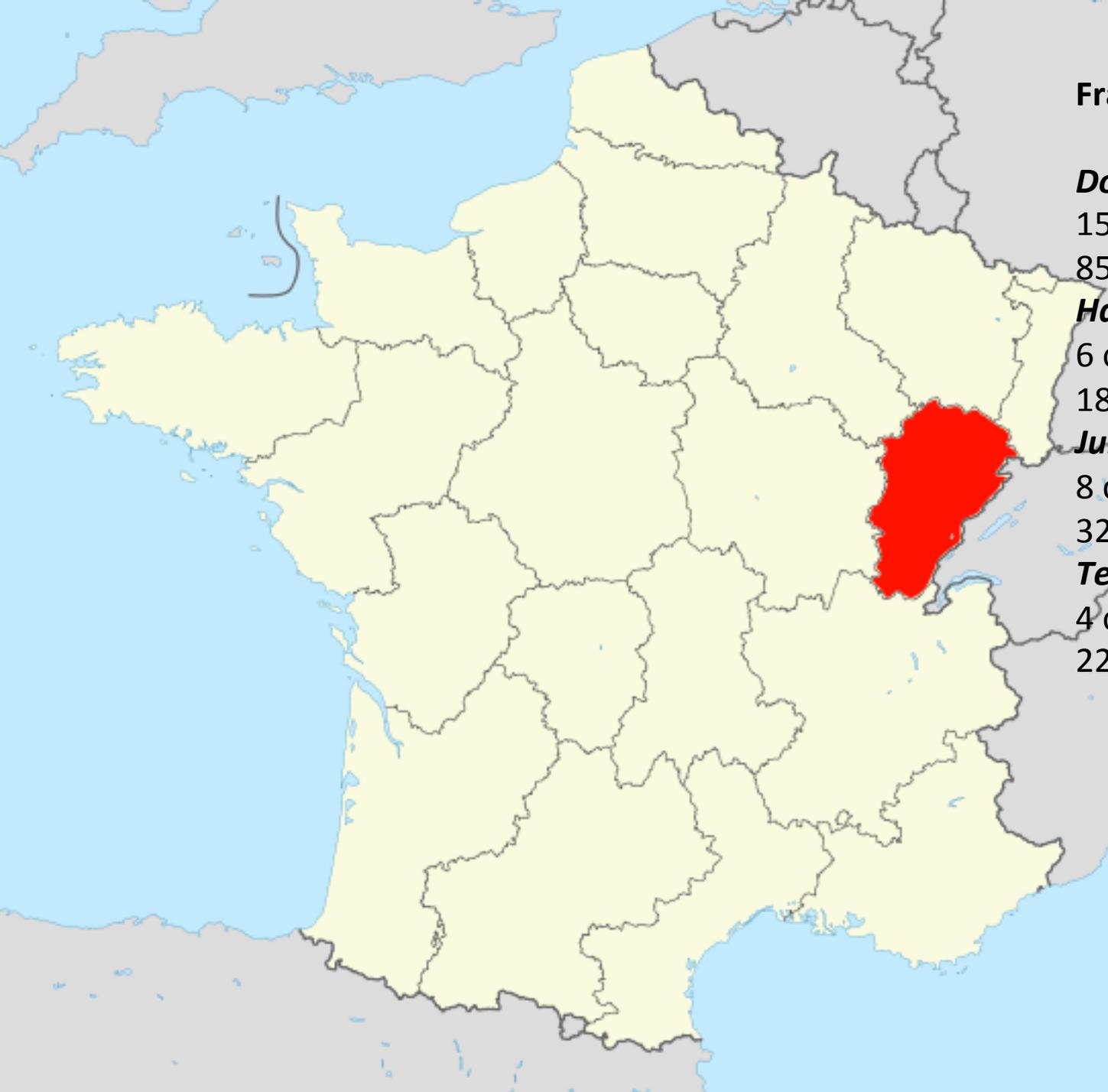
Les OD

- Organes déconcentrés
 - Les régions et inter régions
 - IREst = Inter Région Est
 - CODEP : comités départementaux
 - Les Ligues : Franche comté, Alsace



L'inter région Est





Franche Comté

Doubs 25 :

15 clubs

854 licenciés, 768 adultes

Haute Saône 70 :

6 clubs

189 licenciés, 170 adultes

Jura 39 :

8 clubs et 1 SCA

329 licenciés, 305 adultes

Territoire de Belfort 90 :

4 clubs

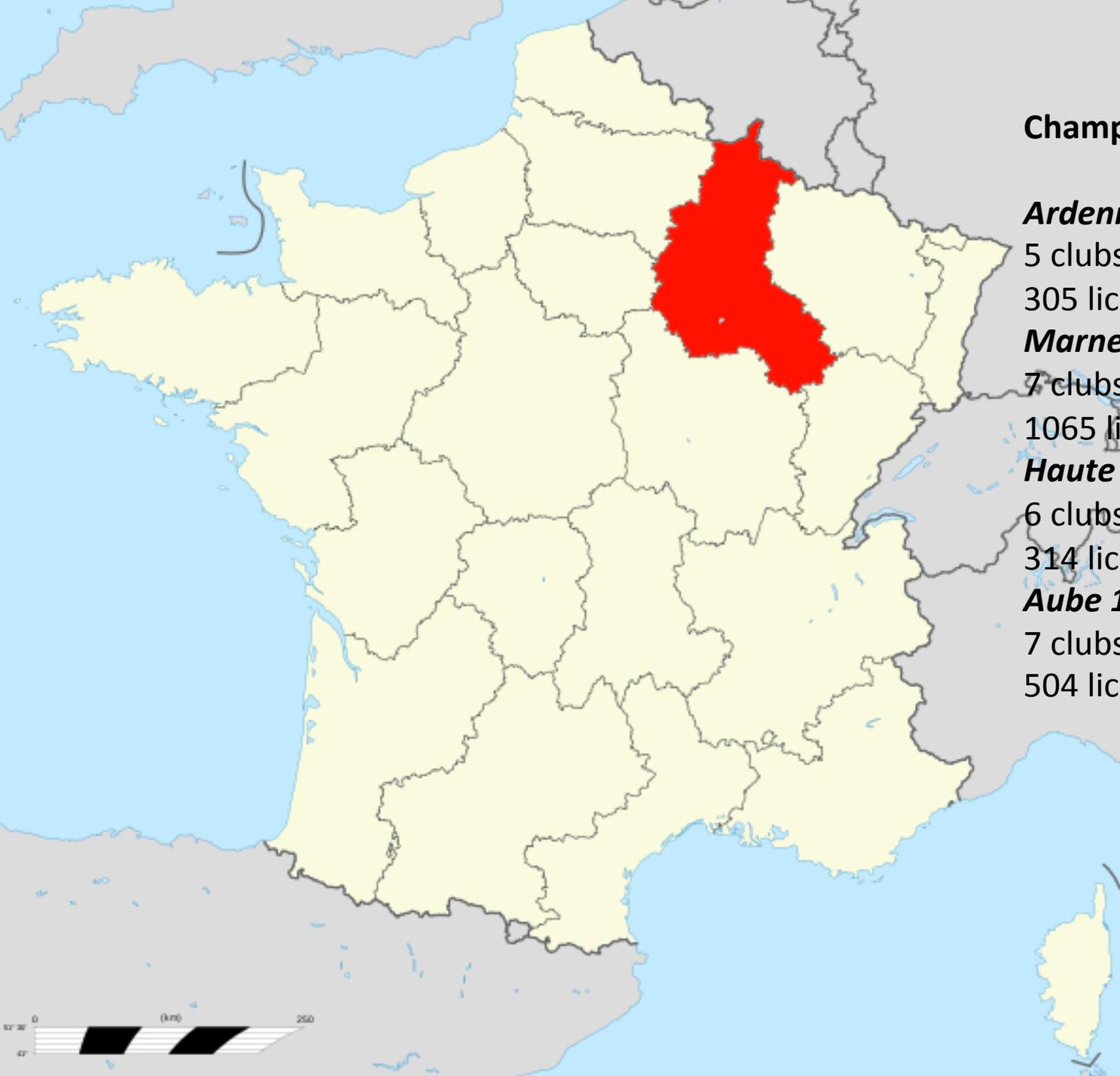
226 licenciés, 261 adultes

Au total :

33 clubs

1504 adultes

1598 licenciés



Champagne Ardennes :

Ardennes 08 :

5 clubs

305 licenciés, 258 adultes

Marne 51 :

7 clubs

1065 licenciés, 944 adultes

Haute Marne 52 :

6 clubs

314 licenciés, 250 adultes

Aube 10 :

7 clubs

504 licenciés, 441 adultes

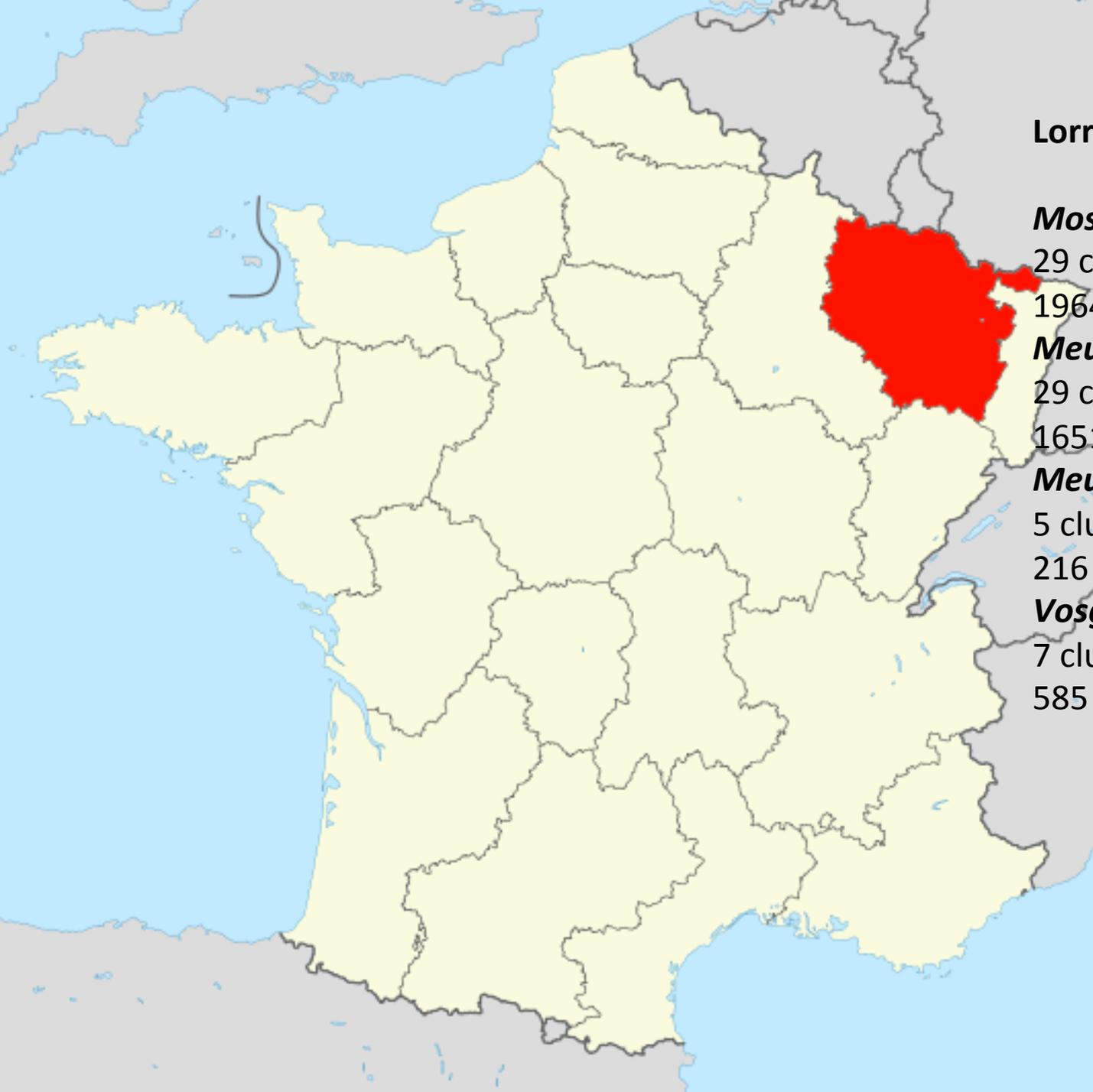
Au total :

25 clubs

1893 adultes

2188 licenciés





Lorraine

Moselle :

29 clubs

1964 licenciés, 1682 adultes

Meurthe et Moselle :

29 clubs

1651 licenciés, 1482 adultes

Meuse :

5 clubs

216 licenciés, 169 adultes

Vosges :

7 clubs

585 licenciés, 523 adultes

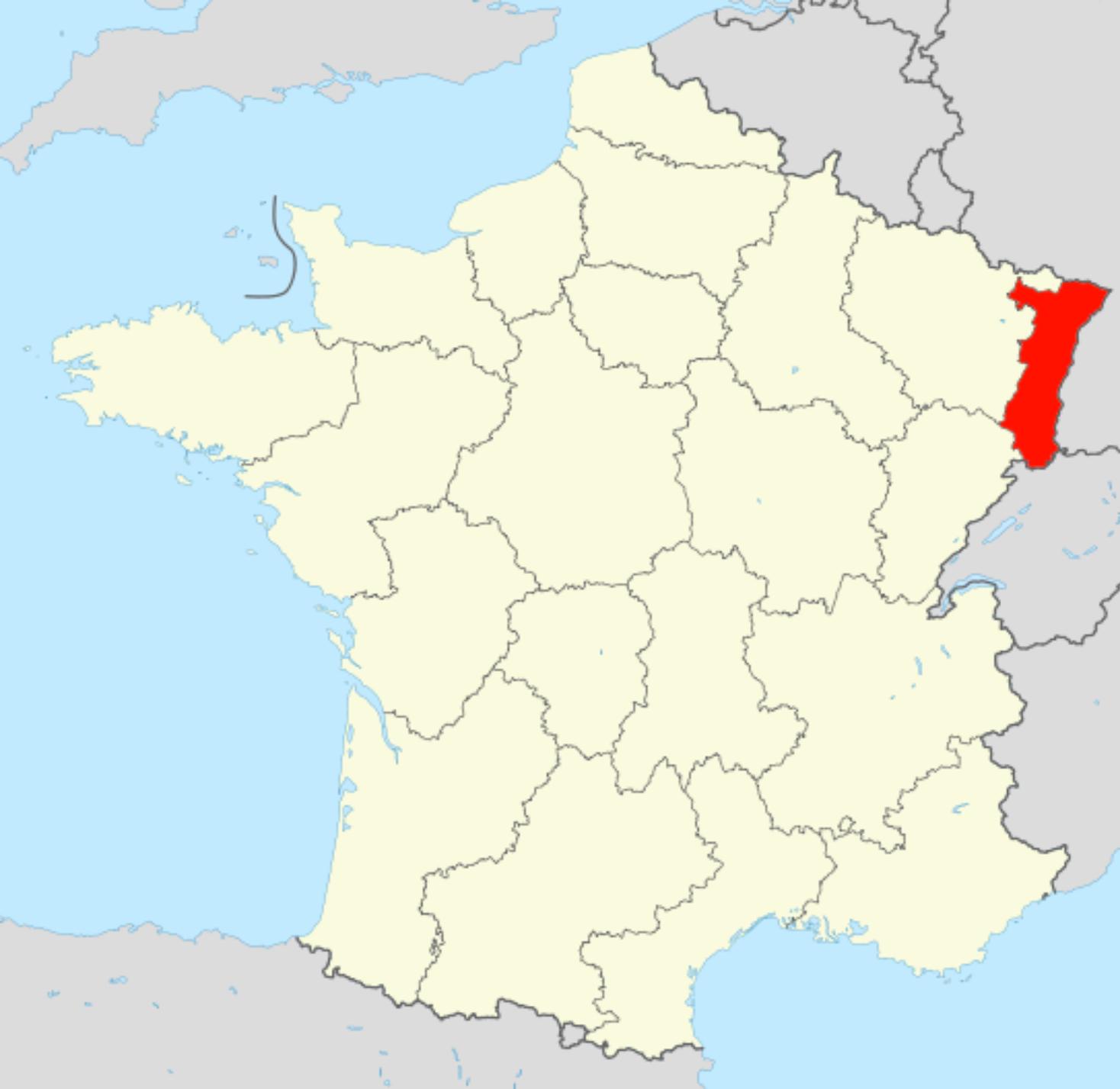
Au total :

70 clubs

3856 adultes

4416 licenciés





Alsace

Bas Rhin :

31 clubs et 5 SCA
2471 licenciés,
2264 adultes

Haut Rhin :

21 clubs
1424 licenciés,
1166 adultes

Au total :

57 clubs
3430 adultes
3895 licenciés



Notre ministère de tutelle

- Jeunesse, sports et cohésion sociale.
- Soutien, développement des activités
 - sportives,
 - Associatives
- Les moyens financiers viennent en grande partie du CNDS



Le CNDS

- Centre National de Développement du Sport
- Financé par les bénéfices de la Française des jeux
- Dont le budget est en ?
 - Hausse
- Donc le budget du CNDS est en ?
 - Baisse



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Le CNDS

- Plusieurs niveaux
 - Niveau national :
 - Ministère
 - Niveau local :
 - Régional
 - Et sous échelon Départemental
 - Se situe à la préfecture
 - Notre interlocuteur ou interlocutrice
 - La personne chargée de "mission sport"



DDCS du Bas-Rhin (67)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Lisa GUENDOUZ

Conseillère d'Animation Sportive

Mission Sports

Tel : 03 88 76 82 10 Fax : 03 88 76 76 11

 lisa.guendouz@bas-rhin.gouv.fr

14, rue du Maréchal Juin - 67084 STRASBOURG CEDEX

www.bas-rhin.gouv.fr

CDOS – CROS – CNOSF – CIO



- Comité Départemental Olympique et Sportif
 - **Comité Régional Olympique et Sportif**
 - Comité National Olympique et Sportif Français
 - Comité International Olympique
-
- Le président du CROS siège au CNDS qu'il copréside avec le préfet.



CROSA



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Jean-Marc HAAS-BECKER



Président du CROS d'Alsace



Commune – Comcom – SIVOM

- Communauté de commune
- Syndicat Intercommunal à vocation multiple



Conseil Général

- Élus
- Au niveau du département
- Biens d'équipements "lourds"
 - Compresseurs
 - Tampons

Au  de vos vies

Conseil régional



- Élus
- Au niveau de la région
- Gros projets
- Ligues

Région Alsace[®]



L'Assemblée Générale ou AG

Bernard SCHITTLY



Plan

- Généralités
- Les différentes AG
- Les convocations
- Les procurations
- Le déroulement
- Le PV

Définition de l'AG

- Organe souverain de décision
- L'expression de la démocratie
- Moment privilégié de la vie du club
 - pour faire passer des infos ...

Définition de l'AG



- L'ensemble des membres cotisants
 - jette un regard sur le mode de fonctionnement
 - les dépenses
 - donne son aval (ou non) au président
 - au trésorier

Les différentes AG

- Statutairement :
 - AGO
 - AGE
- Autres particularités
 - AG électorales
 - Avec ses contraintes
 - Délais pour solliciter les candidatures
 - C'est une AGO



La date de l'AG

- En loi 1901 :
 - Pas d'obligation à tenir une AG si elle n'est pas mentionnée dans les statuts
- Mais nous sommes aussi soumis aux règles fédérales de la FFESSM
 - 1 AG annuelle
 - Plutôt à la fin de l'exercice
 - Date de l'exercice ? -> dans les statuts
 - Code du sport : pas plus de 6 mois après sa clôture

La date de l'AG

- En droit local :
 - Obligation de tenir une AG annuelle.
 - Pas de distinctions entre AGO et AGE
 - Sauf pour les quorums

Les convocations

- Qui convoquer ?
- Les membres.
- Qui est membre ?
 - les membres licenciés ?
 - les membres cotisants ?
 - les mb d'honneur ?
 - les mb honoraires ?
 - des personnalités ?



Les convocations

- Quand convoquer ?
 - comment savoir
- Comment convoquer ?
 - lettre, mail selon statuts.
- Attention aux oublis +/- volontaires :
 - telle personne à problème
 - a déclaré ne plus vouloir s'inscrire au club.
 - peut-on ne pas la convoquer ?

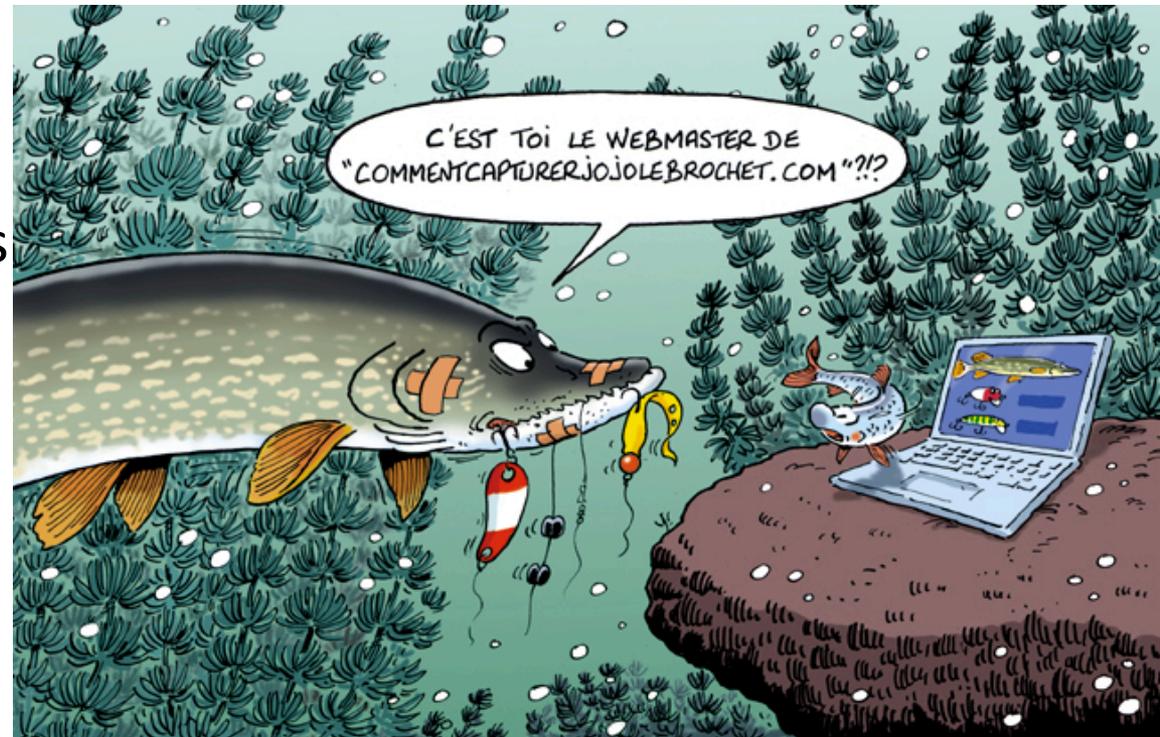


Les convocations

- Contenu de la convocation
 - Le lieu, la date et l'heure
 - Un plan d'accès et une adresse GPS valide seront bienvenus

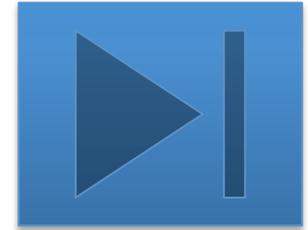
Les convocations

- Contenu de la convocation
 - L'ordre du jour
 - Les listes des candidats en cas d'élection
 - Le rapport financier



Qui vote ?

- Les membres cotisants
 - Adultes
 - Et les mineurs ?
- Les membres d'honneur etc ...
- Comment savoir ?



Les procurations

- Y a t'il des obligations ?
- Nombre limité par personne ?
- Avantage :
 - Obtenir le quorum
- Inconvénient ?

La feuille de présence

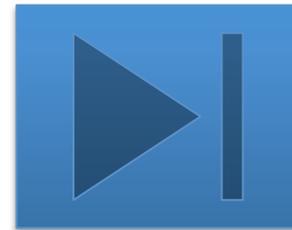
- A signer par les membres présents
- Qui peuvent également détenir des procurations
- Donc signer pour les personnes représentées
- Doit comporter
 - Nom
 - Prénom
 - Colonne signature et colonne "représenté par" et signature

Le quorum

- Combien pour une AGO
 - Quelle majorité pour le vote ?
- Combien pour une AGE
 - Quelle majorité pour le vote ?

Le quorum

- Combien pour des changements de statuts
- Combien pour des élections
- Si le quorum n'est pas atteint, l'AG n'est pas valable.
- Procédure à suivre ?



Travaux pratiques

- délais de convocation
- mode de convocation
- procurations autorisées ou pas
- droit de vote aux membres "spéciaux"
honneur etc ...
- différents quorums
 - en AGO
 - en AGE

Le déroulement

- Les parties "obligatoires"
 - L'approbation du PV de l'AG précédente
 - Le rapport moral du président
 - L'approbation du rapport moral
 - Le rapport du trésorier
 - L'avis des réviseurs aux comptes
 - Quitus au trésorier
 - Le budget prévisionnel
 - Approbation du budget prévisionnel

Le déroulement

- Ne pas oublier les diverses "élections" ou nominations :
 - Réviseurs aux comptes pour le prochain exercice
 - Membres de la commission de discipline
 - ...

Le déroulement

- Les parties facultatives
 - Présentation des actions écoulées, photos, films des sorties, formations, investissements matériel etc ...
 - Projets, prochaines sorties ...
 - Un petit moment de convivialité à la fin de l'AG
 - ...

Le rapport moral

- Concerne le bon fonctionnement du club
 - Rappel des valeurs de l'association
 - Rapport avec "l'environnement" du club
 - Dans le sens rayonnement
 - Avec les pouvoirs publics
 - Avec Jeunesse, Sport et CS
 - Avec le Codep, la ligue, la fédé

Le rapport moral

- Les activités
- Le rapport avec les adhérents
- La valorisation des bénévoles
- Les projets

Le rapport moral

- A quoi sert ce rapport moral ?
 - Obligation légale
 - Pour les membres
 - Pour les organismes qui subventionnent
 - Pour les sponsors
 - Une trace écrite est indispensable

Le rapport moral : la forme

- Discours
- Power point ou Keynote
- Attention à avoir une trace écrite pour le PV
 - On ménage le ou la secrétaire ...

Approbation du rapport moral

- À main levée

Rapport financier

- But : Transparence du fonctionnement
- Principaux points
 - Évolution et situation des finances de l'association
 - Éléments significatifs de l'activité de l'exercice
 - Analyse qualitative de la situation financière
 - Dépendance envers des sponsors ou subventions
 - Faits marquants
 - Contrats conclu pdt l'exercice

Avis des réviseurs aux comptes

- Qui sont-ils
- Comment sont-ils désignés

Avis des réviseurs aux comptes

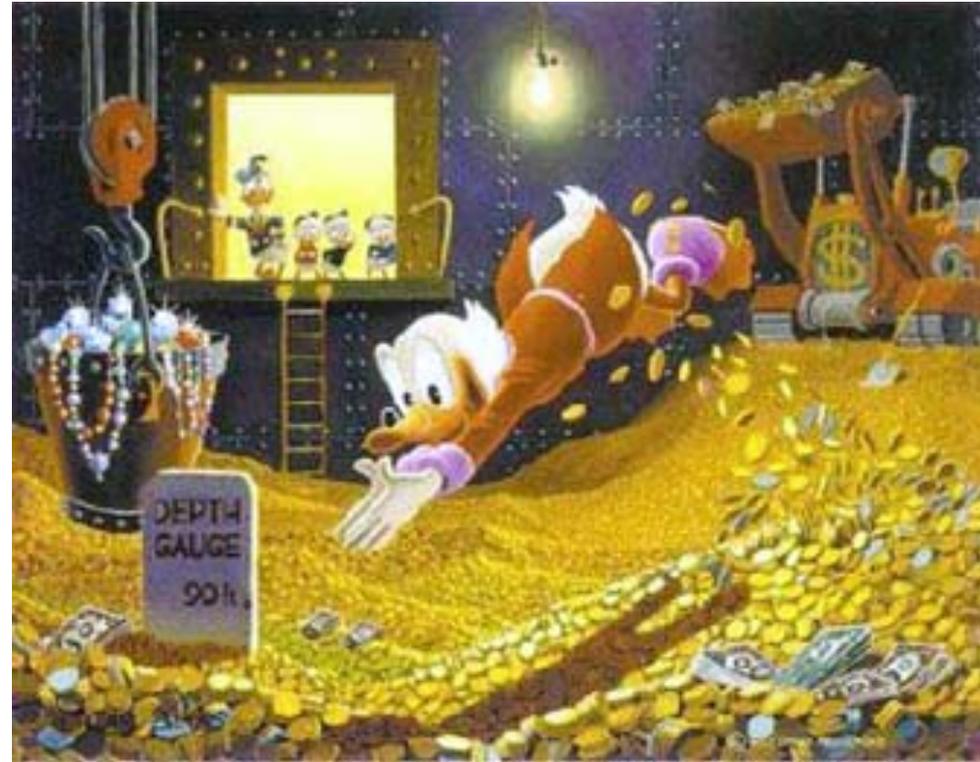
- Leur rôle : Transparence du fonctionnement
 - En vérifiant la vraisemblance
 - En vérifiant les adéquations factures/extraits bancaires
 - Ou toute méthode permettant de déceler
 - des faux
 - des détournements de fond ...

Approbation du rapport financier

- À main levée

Budget prévisionnel

- Obligatoirement équilibré
- Entre les recettes
- Et les dépenses
- Le fond de réserve n'apparaît pas.
- Sera développé lors des subventions



Le PV

- Avec rapport moral, financier, avis des réviseurs aux comptes
- Signé par ?
 - Comment savoir ?



Les différentes missions

- Président
 - Rapport moral
- Secrétaire
 - Convocations
 - Procurations
 - Liste de présence
- Trésorier
 - Rapport financier, budget prévisionnel
 - Réviseurs aux comptes

« Conflits » en AG

ACTUALITÉS

215



- Non approbation du rapport moral
- Non approbation du rapport financier
- Que faire ?

« Conflits » en AG

- L'AG, organisme souverain, **désapprouve** la gestion
 - du comité,
 - ou du président,
 - ou du trésorier
- Aux personnes concernées d'en tirer les leçons et les conclusions
 - Démission ?
 - selon statuts
 - selon bon sens

AG « électorale »

- C'est une AG comme une autre !
- Même contraintes
- Avec qq particularités

Les élections

- Appel à candidature
 - Délais et forme ?
- Convocations AG électorale
 - Délais et forme ?
- Diffusion des infos avant élections
- Les élections de personne se font à bulletin secret



Réunions de comité, de bureau

Bernard SCHITTLY



Convocations

- Selon statuts
 - Respecter le mode de convocation
 - Lettre, mail
 - Respecter les délais
 - Joindre l'ordre du jour
- Un peu de convivialité est bienvenu
- Valoriser l'action des bénévoles

Compte rendu

- Le PV rédigé par la/le secrétaire
- Est archivé
- Et/ou diffusé aux membres
 - Selon les statuts
 - Selon la volonté du comité
 - Selon le bon sens

Les statuts, RI, et R Disciplinaire

Obligations

Conseils

1- La féminisation



J, S & CS

- Représentation féminine
 - Comité
 - Bureau
- Calquée sur la composition du club
- Obligation pour obtenir un agrément
 - Code du Sport

Obligation ou chance ?



2 - Les dates

- Date de l'exercice comptable
 - Inscrite dans les statuts

3 - Les problèmes disciplinaires

- Concernant
 - L'inscription dans un club
 - L'exclusion
 - La non réinscription
- Les moyens
 - Statuts, RI ou RD



Des questions ?